

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 13 avril 2023 à 20 H 00**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 4 juillet 2023

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 H 00,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nouillonpont, après convocation légale, en date du 4 avril 2023 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Eton, Etraye, Gremilly, Merles sur Loison, Muzeray, Romagne sous les Côtes, Villers les Mangiennes, Wavrille.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ LE NENAN Laurent |
| ➤ BIVER Eveline | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ BONNE Sylvie | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ BRELLE François | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ PROT Patrice |
| ➤ DUCHET James | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ FORGET Lorette | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ SIMON Alain |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ ZANON Jean Luc |
| ➤ JEANJEAN Yannick | |
| ➤ JOZAN Michel | |

Conseillers excusés :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ HENRY Jean Paul |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ IORI Anita |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste | ➤ JACQUES Philippe |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ FURINA Ernest | ➤ LAROSE Jean Luc |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ LIGONNET Michel |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | ➤ MICHELS Julien |

- PIRAN Serge
- SANSON Nicolas

Conseillers présents non votant :

- BLONDIN Jean Marie
- RICHIER René

Participants non élus :

- M. BONTEMPS Anthony
- Mme CLEMENT Béatrice
- Mme BREUIL Florence

Pouvoirs :

- M. GOBERT Dominique donne pouvoir à M. TRINOLI Massimo
- Mme ARTISSON Sabine donne pouvoir à Mme ANTOINE Jocelyne.
- M. JACQUE Philippe donne pouvoir à M. JEANJEAN Yannick
- M. LIGONNET Michel donne pouvoir à M. CAPUT Christophe
- Mme IORI Anita donne pouvoir à Mme POSTAL Anne

Nombre de membres votants : 43/56

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président indique avoir reçu un mail de la part de M. DAUTEL concernant le PV du dernier Conseil Communautaire relatif à la décision du projet de création d'une nouvelle caserne de gendarmerie.

Il indique tout d'abord avoir écrit au nouveau Préfet de la Meuse pour l'inviter à visiter le territoire et discuter des deux sujets d'actualités du territoire à savoir les fermetures des postes d'enseignants dans les écoles intercommunales et du projet de création d'une nouvelle caserne de gendarmerie.

M. DAUTEL indique que pour lui les termes tenus lors de la réunion n'étaient pas de valider la proposition du Colonel d'implantation d'une caserne à Spincourt et d'une caserne mobile à Damvillers mais d'attendre sa venue.

M. GEORGES indique que selon lui le choix validé lors du dernier conseil était d'accepter une décision de principe sur le projet mais que le choix d'implantation n'avait pas été acté.

Mme BERTIN indique que pour elle la validation était de savoir si l'on acceptait de partir dans la démarche en tenant compte du souhait de la Gendarmerie.

M. GEORGES indique que selon lui il est important de garder à l'esprit que celui qui décide est généralement celui qui finance le projet.

Le Président indique que le projet relève de questions d'ordre étatique et que la CCDS n'a pas la capacité de tout décider seule.

M. CAPUT rappelle que lors du projet de Boulogny, il avait été demandé la création de brigade à Dommary Baroncourt mais que la Gendarmerie avait catégoriquement refusée.

Après ses échanges, Le Président met au vote des conseillers communautaires le PV du dernier conseil communautaire. Le conseil communautaire du 23 février 2023 est validé à la majorité, M. GEORGES et M. DAUTEL votent contre la validation du dernier PV tel que rédigé, M. NIVELET s'abstient.

Le Président fait un point sur les signatures du courrier du Président de la République et déplore le manque de deux signatures malgré les diverses relances des services de la CCDS.

Le Président fait un point sur les grosses difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance. Ainsi, le gestionnaire de la DSP de Damvillers, ALYS, a indiqué son incapacité d'ouvrir les nouvelles places d'accueil prévues pour l'extension de 10 à 15 places. Il indique avoir des craintes pour le maintien du niveau de service des crèches gérées en régie directe d'Arrancy et de Spincourt.

Le Département a voté une motion pour exprimer ce problème, il sera proposé de voter également une motion prochainement.

Le Président rappelle que les difficultés de recrutement restent fortes avec des postes vacants sans candidature pour les postes finances et patrimoine notamment.

Il indique qu'un agent a enfin été recruté pour le remplacement de la gestionnaire RH pour anticiper son futur départ à la retraite.

Il rappelle la visio-conférence à venir le 14/04 pour la présentation du SRDIVE élaboré par la FUCLEM.

Il indique enfin que M. MAZET a accepté de prendre en charge le suivi de l'équipe technique et qu'il sera donc nommé conseiller délégué à cette fonction.

Après ces échanges le Président propose de passer à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du règlement budgétaire et financier M57.
2. Questions diverses.

1. APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER M57

AFFAIRE N° 2023-04-13-20H-1

Le Président rappelle les principales évolutions induites par le changement de nomenclature comptable pour la CCDS et détaille les principaux points du projet de règlement.

Mme ANTOINE demande de rajouter dans la délibération le rappel de l'obligation du Président d'informer les élus des décisions prises dans le cadre des futures délégations votées.

La Communauté de communes de Damvillers Spincourt a adopté la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2022.

La M57 prévoit des nouvelles règles comptables, tout en maintenant les principes de la M14, du vote par nature ou fonction du budget :

- ⇒ Principe de pluri annualité : la M57 définit les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE). Elle prévoit que les AP et les AE soient votées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, décision modificative, budget supplémentaire), que l'assemblée se dote d'un règlement budgétaire et financier fixant les règles de gestion des AP et des AE et une présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.
- ⇒ Fongibilité des crédits : L'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).
- ⇒ Gestion des dépenses imprévues : Concernant les dépenses imprévues, la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% relatif à la fongibilité des crédits.

L'approbation d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire pour les collectivités adoptant le référentiel M 57 en vertu des dispositions prévues à l'article 106 de la loi NOTRe.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Vu la délibération n°2022-09-19-10 du 19 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de mettre en place un règlement budgétaire et financier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil communautaire après en avoir délibéré :

ADOpte le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé,

DEFINI les biens de faible valeur comme étant les biens inférieurs à 1 000 €,

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

AUTORISE l'amortissement des biens de façon linéaire, sans prorata temporis, pour les biens inférieurs à 7000 €,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Le Président devra présenter aux élus lors de chaque conseil les décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

La séance est levée à 20 H 30.

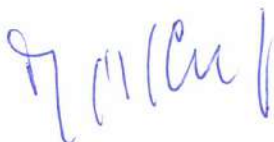
Ordre du jour :

1. Approbation du règlement budgétaire et financier M57.
2. Questions diverses.

Conseillers présents :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ JOZAN Michel |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ LAMBERT Jean |
| ➤ BERTIN Célia | ➤ LAMBINET Annie |
| ➤ BIRCKEL Nicolas | ➤ LE FRANCOIS Bertrand |
| ➤ BIVER Eveline | ➤ LE NENAN Laurent |
| ➤ BONNE Sylvie | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MISSLER Jean-Marie |
| ➤ BRELLE François | ➤ NIVELET Matthieu |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ DAUTEL Hervé | ➤ PERIGNON Alain |
| ➤ DELOUCHE Amélie | ➤ PIERRE Denis |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ DUCHET James | ➤ PROT Patrice |
| ➤ FORGET Lorette | ➤ RICHARD Philippe |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ FRANTZ Christiane | ➤ SIMON Alain |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ THIEBAUT Christian |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ JEANJEAN Yannick | ➤ ZANON Jean Luc |

Le Président



Jean Marie MISSLER

la secrétaire



Gilberte BALLIEU

